

<p><b>Date Convocation</b> 08/11/2024</p> <p><b>Date Affichage</b> 12/11/2024</p> <p><b>Nombre de Conseillers</b></p> <table><tr><td>- en exercice</td><td>27</td></tr><tr><td>- présents</td><td>18</td></tr><tr><td>- procurations</td><td>03</td></tr><tr><td>- absents</td><td>06</td></tr></table>	- en exercice	27	- présents	18	- procurations	03	- absents	06	<p>Le 19 novembre Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><b>PRESENTS 18</b> : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Alice MARTIN (arrivée avant la délibération n°2), Corinne VERGNAUD LEBRIS, Jérôme GEAY, Manuela AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p><b>PROCURATIONS 3</b> : Didier MARTIN (à partir de la délibération n°2), Sophie FERRY et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU qui ont donné respectivement procuration à Alice MARTIN, Judith LE RALLE et Line CHARUAU</p> <p><b>ABSENTS 6</b> : Emmanuel MAILLARD, Valérie AURIAUX, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Sandrine TARAUD.</p> <p><b>SECRETAIRE</b> : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	27								
- présents	18								
- procurations	03								
- absents	06								

## ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL 2023

### Rapporteur : Michel Bruneau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 95-635 du 6 mai 1995, relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, notamment son article 3,

Vu le décret 2015-1820 du 29 décembre 2015, relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement,

Considérant que Madame la Maire rappelle l'obligation faite aux communes de présenter au Conseil Municipal un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, destiné à informer les usagers conformément à l'article L 2224-85 du CGCT. Ce document est établi en application du décret n°95-635 du 6 mai 1995,

### Le Conseil Municipal :

- ♦ **A PRIS ACTE** de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'assainissement pour l'exercice 2023.

*Le rapport est consultable sur le site : <https://www.vendee.fr/systeme/document/leque/> (cliquer sur « consulter le document ») et une version papier réseaux (1<sup>er</sup> étage de la mairie). Le document est également adressé par convocation Internet mais pas en format papier au regard de son volume. Un rapport de synthèse est joint à la délibération*

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,  
Carole CHARUAU